

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue an der Gewan à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant une livraison. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue an der Gewan**
Début : **Vendredi, 28 janvier 2022 à 06h00**
Fin : **Vendredi, 28 janvier 2022 à 16h00**
Motif : Livraison
Règlement : GRE-021-2022

Grevenmacher, le 25 janvier 2022

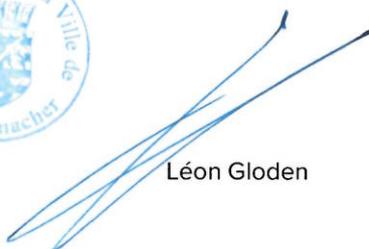
La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



Le bourgmestre



Léon Gloden